

Les blocs de compétences

Depuis janvier 2019, toutes les formations certifiantes demandant le recensement au RNCP¹ de France compétences doivent obligatoirement être découpées en blocs de compétences².

Constitution des blocs

- Un bloc correspond à une activité professionnelle clef du métier (ou plusieurs activités), qui peut être transversale ou spécifique.
- A chaque bloc correspond une liste de compétences à acquérir.
- Chaque bloc vise des compétences différentes. Il faut donc répartir toutes les compétences du métier dans les blocs (ne pas les répéter).
- Les blocs doivent être homogènes (ex : ne pas créer une certification composée d'1 très gros bloc et de 2 tous petits).
- Il peut y avoir des blocs en tronc commun et des blocs optionnels au choix du candidat (également évalués).
- Il peut y avoir des blocs communs à plusieurs certifications y compris de niveaux différents ou de nature différente (CQP, titres, diplômes).
- Le nombre de bloc n'est pas limité, cela dépend du métier visé et du cursus.
- Les blocs n'ont pas de niveaux.
- La durée de vie de chacun des blocs est à définir (à vie ou durée limitée).

¹ Répertoire national des certifications professionnelles

Evaluation des blocs

- Chaque bloc est obligatoirement évalué lors d'une épreuve (ou plusieurs).
- Les évaluations des blocs doivent être effectuées dans des épreuves différentes et indépendantes.
- L'évaluation de chaque bloc requiert l'organisation d'un jury, composé en tout ou partie de professionnels extérieurs à l'équipe pédagogique (nombre ou proportion non fixé). En fonction du type d'épreuve choisie, le jury n'est pas nécessairement présent pendant son déroulement.
- Il est possible de fixer un ordre d'obtention des blocs comme un prérequis (ex : obtenir le bloc n°1 pour pouvoir obtenir le bloc n°2).
- En cas de réussite, chaque bloc est sanctionné par un certificat individuel délivré au candidat, qui atteste de son obtention.
- Le candidat obtient la certification complète quand il valide :
 - tous les blocs ;
 - ou bien, tous les blocs + une ou plusieurs épreuves transversales.
- Un bloc peut s'obtenir de manière indépendante. Un candidat peut préparer uniquement certains blocs et faire une demande de VAE pour la certification complète, ou bien, ne pas viser la certification complète.
- Les épreuves des blocs peuvent être organisées :
 - pendant ou à la fin de la formation préparant au bloc, ou bien ultérieurement mais dans un délai raisonnable.
 - sur une période continue (toutes les épreuves le même jour) ou non.

² Compétences : ensemble de savoirs, savoir-faire et aptitudes mobilisées en situation de travail.

Cursus de formation et blocs

Le cursus de formation est structuré de façon à permettre aux candidats de se présenter aux épreuves des blocs.

Mais il n'est pas obligatoire de faire correspondre strictement les blocs de compétences et les modules de formation.

VAE et blocs

- Dans tous les cas, la VAE s'effectue à partir d'un dossier de preuves et non lors d'épreuves (tests, mises en situation, etc.).
- La VAE vise à obtenir la totalité de la certification, et non chacun des blocs.

Donc : il n'est pas possible d'obtenir les blocs par de la VAE.

Intitulés des blocs

Utiliser des substantifs.

Les compétences sont quant à elles rédigées avec des verbes d'actions à l'infinitif.

En savoir plus :

Voir les notices de Frances compétences
www.francecompetences.fr